

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE—LE REFUS ESSUYÉ
PAR LA PRESSE CANADIENNE

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui remplace le premier ministre. Voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi la Chine communiste refuse à la Presse Canadienne et aux autres organes d'information canadiens les privilèges accordés par le Canada à la presse de la Chine rouge?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Nous avons présenté des instances au gouvernement de la Chine avant et depuis la reconnaissance. Nous avons établi des relations diplomatiques, et je puis assurer au député que nous souhaiterions que les journaux canadiens soient mieux représentés à Pékin. La décision appartient bien entendu au gouvernement chinois.

M. McIntosh: Le premier ministre suppléant serait-il prêt à déposer les documents à la Chambre afin que tous les Canadiens soient en mesure de juger si la Chine communiste a rompu l'accord qu'elle a conclu avec le Canada lors de la reconnaissance de la Chine continentale?

L'hon. M. Sharp: Ces documents n'existent pas. Le seul échange, de caractère officiel entre nos deux gouvernements est l'annonce de l'établissement de relations diplomatiques.

* * *

LES GRAINS

LE BLÉ—LES PAIEMENTS PRÉVUS PAR LA LOI SUR LES
RÉSERVES PROVISOIRES

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggart): Puis-je poser une question au premier ministre suppléant? Étant donné que le débat spécial d'hier soir a révélé que le gouvernement n'a pas le pouvoir de refuser de faire à la Commission canadienne du blé les paiements prévus dans la loi sur les réserves provisoires de blé au profit des cultivateurs, le gouvernement donnera-t-il des ordres pour que ces paiements soient effectués sans retard?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je ne peux rien ajouter à ce que mon collègue a dit hier soir au cours du débat. D'après nous, le gouvernement n'enfreint pas la loi.

M. Gleave: Compte tenu de la situation, le gouvernement est-il prêt à accepter la responsabilité de toutes les conséquences qu'a entraînées son attitude négative à l'égard de l'Ouest?

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

DISCUSSIONS AVEC LE QUÉBEC AU SUJET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, même si nous avons travaillé très tard cette nuit, je vois que l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est à son siège, et je voudrais lui poser une question.

Dans sa lettre au premier ministre du Canada, le premier ministre du Québec, M. Bourassa, disait, et je cite:

... le gouvernement du Québec vous fait part que, selon lui, il y aurait tout avantage à aborder dans le même esprit la double question des centres de main-d'œuvre et de la formation professionnelle des adultes.

Étant donné les circonstances, l'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il y a eu échange de vues ou de correspondance entre les autorités du Québec et celles d'Ottawa à ce sujet?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les ministères des diverses provinces qui s'occupent de l'apprentissage et de la formation professionnelle et le gouvernement fédéral entretiennent des rapports continuels. Dans ce cas, en particulier, nous avons tenu des discussions spéciales au cours d'une certaine période de temps à l'égard de questions spéciales, et il se peut que cela se reproduise.

* * *

LE LOGEMENT

LAVAL (QUÉBEC)—L'AFFAIRE DU LOTISSEMENT «LES
ABEILLES»

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre d'État chargé du logement. Serait-il disposé à mener l'enquête qui s'impose et à faire rapport à la Chambre au sujet du fiasco auquel a abouti le lotissement Les Abeilles, à Laval, ainsi qu'à veiller à ce que cette enquête soit menée avec suffisamment de vigueur afin d'établir s'il y a eu incompétence coupable ou malhonnêteté foncière à la SCHL et peut-être dans le cas d'autres personnes impliquées dans cette affaire?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): J'ai eu connaissance des difficultés financières du lotisseur et, il y a tout juste quelques jours, la SCHL a pu se porter acquéreur et prendre possession des habitations en question et aller au-delà afin de donner aux gens qui avaient acheté ces habitations tous apaisements quant à l'achèvement de celles-ci. En outre, nous avons prévu une garantie de rachat des habitations valable jusqu'à l'expiration d'un délai pouvant atteindre 18 mois après la date pour laquelle nous annoncerons, en fait, leur achèvement. Les personnes en cause ont réagi avec bon sens. De fait, on m'a dit il y a un jour ou deux que seulement sept des acheteurs voudraient peut-être se prévaloir de la garantie de rachat que nous avons offerte. Nous avons installé l'autre jour des bureaux à cet endroit et en plus des gens du projet nous devons maintenant faire affaire avec d'autres qui viennent nous demander comment ils pourraient acheter des maisons dans ce lotissement.

Nous nous livrons en plus à une enquête sur toute l'affaire qui a provoqué ces difficultés et je serai heureux, si les preuves le motivent, de faire plus tard rapport à la Chambre de nos constatations.

L'hon. M. Lambert: Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre s'il a l'intention de lui indiquer s'il y a eu des incompétences dans ce domaine et combien cela va coûter à la SCHL de lancer ce projet dû à un certain nombre de circonstances. La solution est peut-être satisfaisante, mais combien cela va-t-il coûter?